

Séance du 23 septembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 31
Absents : 11
dont suppléés : 1
dont représentés : 5
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

17/09/2025

Date de publication

30/09/2025

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN

Membre avec voix délibérative : N. DECRIND

Pouvoirs : A. ZIEGLER à E. PARROT, C. PARTY à C. CANAL, P. LACREUSE à J. GROSCLAUDE, C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 088-2025

Objet : Cinéma d'aujourd'hui - subvention

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°053-2023 du 23 mai 2023 validant le projet de cinéma itinérant sur le territoire communautaire,
- la convention territoriale de développement culturel signée avec la DRAC de Bourgogne – Franche-Comté, le 6 novembre 2023,

Considérant

- l'engagement de la communauté de communes de verser une subvention de 12 000 € à l'association Cinéma d'aujourd'hui et de prendre en charge des frais annexes à concurrence de 3 000 € sur ses fonds propres, ce en 2023, 2024 et 2025,
- que les frais annexes ont jusqu'à présent consistés dans le transport des élèves,
- que celui-ci s'est avéré moins onéreux que prévu :
 - 2023 : 2 640 €
 - 2024 : 2 050,33 €
 - 2025 : 1 000 € prévisionnel

Monsieur le Président propose de verser 14 000 € à l'association en 2025.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à Cinéma d'aujourd'hui une subvention de 14 000 € en 2025, en lieu et place de celle prévue à la convention signée avec le DRAC en 2023.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

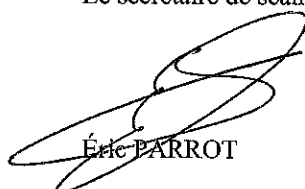
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT